

## QU'EST-CE QUE LES VIOLENCES CONJUGALES ?

**Psychologique**: comportement ou propos humiliants, contrôle vestimentaire, menaces, confiscation des papiers.

**Morales**: insultes, chantage, menaces

**Économique**: contrôle des dépenses, privation des moyens et des biens

**Physiques**: coups et blessures

**Sexuelles**: relations forcées (y compris dans le couple)

## QU'EN DIT LA LOI ?

La violence conjugale est une infraction à la loi

qui constitue une circonstance aggravante lorsqu'elle est commise par le conjoint violent ou le (ex) concubin ou le partenaire lié à un PACS.

En cas de violence conjugale, le juge des affaires familiales peut, sur demande de l'épouse victime, ordonner l'expulsion du conjoint violent, avant même toute procédure de divorce.

En cas d'une procédure pénale, le juge peut aussi ordonner l'expulsion du conjoint violent.

psychologique,  
verbale,  
physique,  
ou sexuelle,  
**la violence isole.**  
**PARLEZ-EN**



## S.O.S VIOLENCES CONJUGALES

Tél. 05 55 88 20 02

## C.H.R.S. SOLIDARELLES

Tél. 05 55 88 03 51



**BRISER**  
**le silence**  
des solutions existent

**3919**

Numéro national gratuit  
(fixes et mobiles)